PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE D'HENNEBONT

MODIFICATION N°4
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2013

PLU approuvé le 20 Décembre 2007
Modifié le 25 Juin 2009 et le 25 Mars 2010
Révisé le 24 Février 2011 (revision simplifiée)
Modifié le 26 septembre 2013

DOCUMENT GRAPHIQUE

Le Maire
Gérard PERRON

MINEA

Planche 3
Echelle : 1/2000ème
Septembre 2013

1. PRESCRIPTIONS

- Limite de zone (la limite du zonage est constituée par la limite parcellaire ou à défaut l'axe du trait de zonage)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour équipement public
- Plan de Prévention des Risques d'inondations PPRi du Blavet-aval, voir détail sur plan en annexe des servitudes d'utilité publique.
- Zone humide
- Marge de reculpar rapport aux voies
- Bâtiment agricole dont le changement de destination est autorisé
- Bâtiment isolé d'intérêt architecturalà protéger
- Périmètre de protection d'architecture
- Chemin piétonnier à conserver

Protection d'éléments de patrimoine et de paysages

- Haie ou talus protégé au titre de la loi Paysages
- Elément de patrimoine protégé au titre de la loi Paysages

Prescriptions relatives aux zones à urbaniser (AU)

- Accès des véhicules recommandé
- Accès des véhicules
- Accès direct interdit

2. POUR INFORMATION

- Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Ruisseau
- Ensemble de façades remarquables
- Site archéologique
- Voie bruyante.Se reporter au document graphique joint en annexe
- Zone de submersion marine aléa centenal(+60cm)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
	VOIRIE		
1	Rd Saint-Antoine Ronpoint Kergroic'h et rue du Tabhoubit	Commune	4 733 m2
2	Voie entre Rocade Nord-Ouest et rue Cosalin	Commune	
	Sur parcelles 269-270		3 03 m2
	Sur parcelles 267-268		80 m2
3	Aménagement du carrefour du Loirat	Commune	83 m2
4	Rectification d'alignement	Commune	
	Rue du Vizère		44 m2
	Rue du Tabhoubit		30 m2
	Rue Françoise Mohand		(42 m2)
5	Accès à la zone (Rte de Saint-Maur)	Commune	181 m2
6	Accès à la zone (Rd de Saint-Gilles	Commune	
	sur parcelle 486		727 m2
	sur parcelle 19		1962 m2
	sur parcelles 6-7-8		176 m2
	sur parcelle 242		1620 m2
	sur parcelle 56		supprimé modification n°4
7	Elargissement voirie parcelle 109 desserte futur hôpital	Commune	3 360 m2
8	Elargissement de voie rue du 19 Mars 1962	Commune	
	sur parcelle 486		193 m2
	sur parcelles 231-232-407-405		1156 m2
	sur parcelles 40-41-44-111-178-580		1524 m2
	sur parcelle 226 Rond-Point RD		130 m2
	sur parcelle 8 Rond-Point RD		(1 m2)
9	Accès zone du Kerollo	Commune	900 m2
10	Accès et parking zone du Saint-Gilles Nord-Ouest	Commune	(460 m2)
11	Accès et parking zone du Saint-Gilles Nord-Est	Commune	1264 m2
12	Accès Kerlano rue du 19 Mars 1962	Commune	735 m2
13	Chemin Plaisir Kerlano	Commune	640 m2
14	Chemin Plaisir Kerlano	Commune	
	Partie nord ouest		840 m2
	Partie sud		2 282 m2
15	Chemin Plaisir Kerlano	Commune	454 m2
16	Liaison Blavet Gare	Commune	7 140 m2
17	Redressement voie de desserte de la ZA de Kerzoaré	Commune	(720 m2)
18	Desserte ZA Kerzoaré Ouest	Commune	supprimé (modif n°4)
19	Liaison piétonne Quimperlé/rue du Blavet(e)	Commune	1 426 m2
20	Liaison piétonne Quimperlé/Gandelaque	Commune	535 m2
21	Liaison piétonne Kerollo/Kerzoaré	Commune	2 504 m2
22	Contournement RD 145 (désenclavement Instroizi-Lostriat)	Département	23 650 m2
	Equipements publics		
23	Aménagement d'une aire de stationnement au Tabhoubit	Commune	1766 m2
24	Extension du Collège Langevin à Kerzoaré	Département	supprimé modification n°4
25	Extension du Cimetière de Saint-Gilles	Commune	5 090 m2
26	Extension de la station d'épuration	Commune	6 730 m2
27	Aire de covoiturage à l'Ermeaux le Parco	Commune	supprimé modification n°4
28	Jardin familiaux de Lotuneo	Commune	8 858 m2
29	Franchissement du Blavet à Moschopée	Commune	4 360 m2
30	Aire publique de covoiturage à Instroux	Commune	supprimé modification n°4
31	Accès + voirie Franchissement Blavet «Teneaux» Parco	Commune	36 316 m2
32	Franchissements voie ferrée Kerollo	Commune	
	Franchissement aérien		399 m2
	Franchissement souterrain		650 m2
33	Stationnement public supérieur	Commune	3 138 m2
34	Franchissement Blavet (voir détail 340)	Commune	18 840 m2
35	Aménagement d'une aire de stationnement à l'Ermitage	Commune	10 872 m2
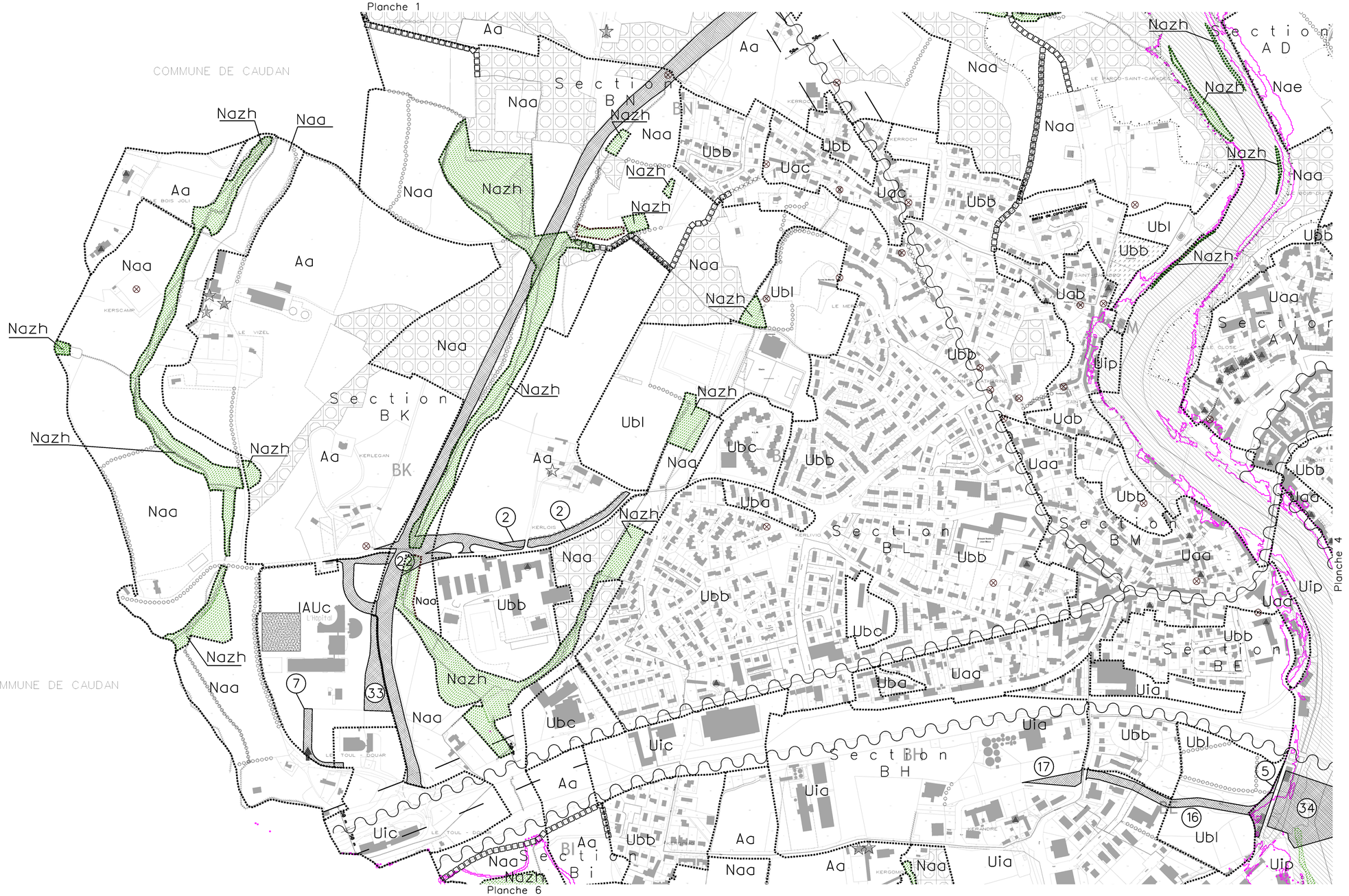
Planche 1